FSF ssp vaud sud

Communiqué de presse - Lausanne, le 17 décembre 2025

Une victoire syndicale importante contre le budget d'austérité face à un gouvernement autoritaire et en crise

Les débats du Grand Conseil se sont terminés cet après-midi (mercredi 17décembre par l'adoption du budget. Ce budget d'austérité demeure inacceptable, même si des améliorations significatives sont intervenues sur le projet initial. Tout le monde s'accorde à le dire: ces améliorations sont le résultat d'une mobilisation sans précédent. La grève et les manifestations massives contre ce budget ont permis d'arracher des concessions au Conseil d'Etat et au Grand conseil. C'est une victoire syndicale importante qui ouvre la voie vers un autre projet de société dans lequel les services publics seraient financés en fonction des besoins de la population.

Ce budget adopté, nous pouvons dresser un premier bilan du processus chaotique qui y a conduit.

Une mobilisation inédite qui a pesé sur la situation politique et les débats budgétaires

D'abord, il faut rappeler le contexte de ce budget : un budget d'austérité construite qui propose plus de 300 millions d'économies et des baisses d'impôts, dans un canton qui sort de 18 années d'excédents, qui bénéficie d'une fortune nette de plusieurs milliards et qui a déjà massivement baissé les impôts pour les plus riches et pour les entreprises (RIE III) depuis 2012.

Ce budget anti-social a été contesté dès le départ par les syndicats. À la fin du processus, nous pouvons relever les améliorations obtenues – retrait des décrets sur la "contribution de crise" et les décharges de fin de carrière, réduction de moitié des coupes dans les EMS, financement des rattrapages salariaux dans le secteur social, suppression des coupes dans le secteur de l'enfance pour 2027 –, ces victoires sont le fruit de mobilisations massives des salarié·es et usagères·ers dans les manifestations et les grèves. Elles ont été obtenues grâce à l'ampleur de la mobilisation incarnée par les manifestations massives ainsi que par la pression accrue exercée par toutes les journées de grève, y compris reconductible, ainsi que par toutes les personnes qui se sont mobilisées, quelle que soit la manière.

Le retrait des deux décrets par le Conseil d'Etat ("contribution de crise" et décharges de fin de carrière) illustre particulièrement les contradictions dans lesquelles son refus de négocier l'a plongé. En effet, après avoir affirmé qu'il n'avait plus de marge dès lors que le budget était débattu au Grand Conseil, le Conseil d'État a retiré ses décrets seul, sans l'avis du Grand Conseil, répondant de fait à la pression syndicale mais sans négocier.

En résumé, si le budget reste inacceptable - notamment en raison des coupes dans le secteur de la santé (parapublique et CHUV), à l'EVAM, dans les hautes écoles, sans parler des mesures rognant sur les prestations sociales - la mobilisation, historique dans sa profondeur, son étendue et sa durée, a permis de faire reculer le Conseil d'Etat.

Précisions sur la mobilisation et les droits démocratiques

La manière dont le budget a été débattu a fait l'objet de nombreux commentaires au motif qu'une mobilisation syndicale influait sur un débat parlementaire. Cela appelle plusieurs précisions.

Premièrement, n'oublions pas que si un débat parlementaire fait partie du processus démocratique, le droit de grève et de manifestation en fait tout autant partie. Quand 25'000 personnes sont dans la rue et quand des milliers d'employé·es font la grève, ils et elles

expriment leur opinion en exerçant un droit démocratique. C'était alors au Conseil d'Etat d'ouvrir des négociations pour entendre ce que les salarié·es mobilisé·es ont à défendre et exprimer. De plus, les manœuvres du Conseil d'Etat pour entraver l'exercice du droit de grève en la déclarant unilatéralement illicite sont inacceptables et relèvent d'un autoritarisme dangereux pour les droits syndicaux. Nous continuons à contester cette affirmation et mettrons tout en œuvre pour que les droits syndicaux en vigueur soient respéctés. Par ailleurs, nous nous battrons pour qu'ils soient étendus et portés à la hauteur des textes internationaux car si les droits des salarié·es ont besoin d'une chose dans ce pays, c'est d'être renforcés; cela s'étend bien sûr à tous les secteurs (publics, parapublics et privés).
Deuxièmement, la raison pour laquelle les manifestations et grèves ont commencé est simple : les salarié·es n'ont pas pu s'exprimer par le canal usuel, celui des négociations. Le Conseil d'État s'est entêté dans son refus de négocier malgré nos innombrables demandes de négociations, faites publiquement. Troisièmement, si la mobilisation des salarié·es et usagères·ers s'est également tournée vers les membres du Grand Conseil, c'est que le Conseil d'Etat s'est défaussé de ses responsabilités sur les député·es en les désignant comme celles et ceux qui avaient désormais le pouvoir de changer le budget auquel nous nous opposions. Tous deux portent désormais la responsabilité des coupes budgétaires.

La lutte contre les politiques d'austérité n'est pas finie

Enfin, nous pensons que ce débat budgétaire chaotique nécessite des changements à court et moyen terme dans le positionnement du Conseil d'Etat, notamment en vue des discussions qui vont avoir lieu sur son programme d'équilibre 2027-2030. Il est tout à fait évident que, s'il ne veut pas maintenir le canton dans la crise qu'il a lui-même suscitée, le Conseil d'Etat doit changer sa manière de gouverner.
Sur la forme, il ne peut plus osciller entre l'autoritarisme de décisions unilatérales et son défaussement sur le Grand Conseil. Il doit entrer dans les processus de dialogue sur sa politique en matière de services publics et parapublics. Cela signifie tout particulièrement apprendre à mener de vraies négociations avec les syndicats et ne pas régler les différends en tentant de faire taire la contestation par des manœuvres autoritaires et en cherchant à criminaliser le mouvement.
Sur le fond, nous revendiquons une autre orientation que celle défendue dans le programme de législature dont la baisse des impôts apparaisse comme l'objectif central. La crise politique actuelle montre le rejet de cette option en ce qu'elle fait des services publics et parapublics les variables d'ajustement d'un projet de redistribution à l'envers. Les baisses d'impôts et l'application illégale du bouclier fiscal ont mis le canton dans cette situation budgétaire, il est temps de changer de cap.
Le Conseil d'État a les moyens de procéder différemment. Il n'y a pas de crise financière, la dette est quasi-nulle et les réserves accumulées sont largement suffisantes pour prendre le temps de procéder à une vraie analyse de la situation des services publics et parapublics. Le Conseil d'Etat doit stopper sa fuite en avant et prendre le temps d'analyser, consulter et négocier, pour financer les services publics et parapublics dont nous avons besoin. Jusqu'à présent la manière d'appréhender le problème a été d'adapter les « charges » aux recettes. Il n'y a aucune analyse sérieuse de l'état des services publics et parapublics alors qu'elle est une condition nécessaire pour pouvoir, comme le Conseil d'Etat le veut, « garantir la qualité des prestations » dans un processus budgétaire.
Le Conseil d'Etat ne peut plus faire des recettes un tabou, sauf en assumant de dégrader massivement les conditions de travail de ses employé·e·s et les prestations à la population. Dans ce cas, il nous trouvera, à nouveau, sur son chemin. En effet, comme l'ont exprimé de manière déterminée les milliers de salarié·es en grève rejoint·es par les usager·ère·s lors des

manifestations massives depuis le mois d'octobre : il n'y a pas de marge pour couper dans les services publics et parapublics. Bien au contraire, les besoins de la population ne sont pas satisfaits.
Une assemblée générale du personnel a d'ores et déjà été agendée au 6 janvier, elle permettra aux personnes mobilisées de tirer un premier bilan de notre lutte victorieuse ainsi que préparer la suite en informant le personnel des services publics et parapublics des prochaines échéances de négociations avec le Conseil d'Etat.
Dans ce contexte, nous prenons acte de la position du Conseil d'État exprimée par sa présidente, Christelle Luisier, qui a affirmé que « dès janvier, nous discuterons avec les milieux concernés ». Nous prenons la présidente au mot. Cette promesse engage l'exécutif et constitue un point de passage obligé. Nous avons entendu cet engagement et nous n'y transigerons pas. La rencontre annoncée pour janvier devra ouvrir de véritables négociations, fondées sur la reconnaissance du rapport de force et sur des réponses concrètes aux revendications portées par les salarié·es. Nous attendons donc des précisions sur le périmètre des négociations à venir dès le mois de janvier, ainsi qu'une première date de rencontre pour entamer le processus de négociation demandé et promis dès le mois de janvier.

Contacts :
Pour SUD : Françoise-Emmanuelle Nicolet, 076 316 91 23
Pour la FSF : Céline Misiego, 078 709 66 25
Pour le SSP : Cora Antonioli, 078 677 99 32